

Luxembourg, le 29 avril 2025

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- choquée par la récente diffusion de vidéos montrant une agression commise dans un contexte scolaire par plusieurs adolescents à l'encontre d'une autre adolescente ;
- rejetant fermement toute forme de violence, et en ayant pleinement conscience qu'il est essentiel, dans une société démocratique, ouverte et pluraliste, d'établir des limites claires et non négociables face à toute manifestation de violence – qu'elle soit physique ou psychologique ;
- considérant le volet « violence » de la stratégie 2022 – 2026 pour les droits de l'enfant au Luxembourg ;
reconnaissant les efforts déjà déployés par les établissements scolaires et leurs services psychologiques, tant en matière de prévention de la violence que dans la réponse aux situations violentes ;
- faisant référence aux campagnes de prévention portant sur la lutte contre le harcèlement scolaire et les violences, mises en œuvre par les autorités publiques au cours des années précédentes ;
- regrettant que, bien que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse soit dûment informé des incidents violents survenant dans le cadre scolaire par les établissements et/ou leurs services psychologiques (SEPAS), des données statistiques précises fassent défaut ;

Invite le gouvernement à

examiner dans quelle mesure les dispositifs de prise en charge des victimes, ainsi que les programmes de responsabilisation ou de rééducation des auteurs de violences, peuvent être renforcés au sein des établissements scolaires, et, le cas échéant, mettre à disposition les moyens nécessaires à cet effet ;

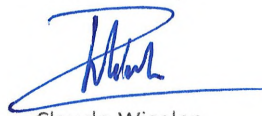
Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 24 juin 2025

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler